

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 17

OBJET

Suppression de deux emplois permanents à temps complet – modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt deux le 14 novembre

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 07 novembre 2022

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, PRINSAUD, Mmes PIQUET, ROCHE, GAINANT, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER

ABSENT non excusé: Mme GOURONG

M. VEYRIRAS a donné procuration à M. DUSSAC

Mme BERGERON a donné procuration à Mme PIQUET

M. JEANTEAU a donné procuration à M. GALLY

Mme MARAIS a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 septembre 2022 le conseil municipal a approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 01 octobre 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la suppression de deux postes à la commune, à savoir :

- Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et suppression du poste d'agent de maîtrise principal suite aux départs des agents.

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu l'avis du comité technique

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- 1) Décident de supprimer à compter du 01 décembre 2022 un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et un emploi d'agent de maîtrise principal.
- 2) Approuvent la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 01 novembre 2022

Comme suit :

- 1 secrétaire de mairie à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 6 adjoints techniques à temps complet
 - 2 adjoints administratifs à temps complet
 - 3 adjoints techniques en CDI temps non complet
 - 1 adjoint technique en CDD temps non complet
 - 1 adjoint technique en CDD temps complet
- 3) Disent que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

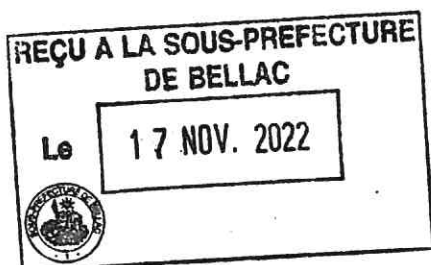
Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme : En Mairie le 15 novembre 2022

Le secrétaire de séance
Nicole LABRUNIE

Le Maire
Daniel PERROT



Nicolas Labrunie
Daniel Perrot

